agreste
LA STATISTIQUE, L'ÉVALUATION ET LA PROSPECTIVE AGRICOLE
SYNTHÈSES CONJONCTURELLES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
STATISTIQUE PUBLIQUE

AVRIL 2020 Nº 355

COMMERCE EXTÉRIEUR AGROALIMENTAIRE

En 2019, l'excédent agroalimentaire progresse mais les échanges avec l'Union européenne sont désormais déficitaires

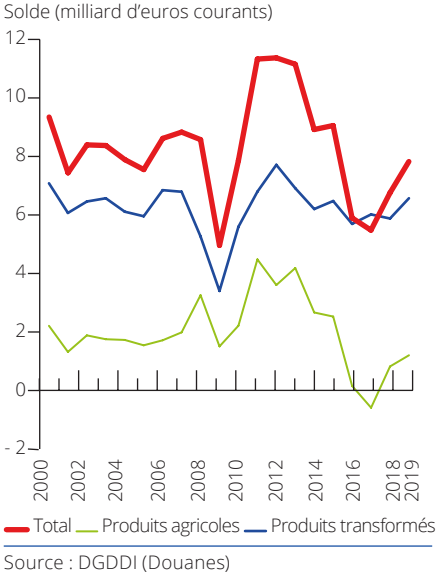
En 2019, l'excédent des échanges agricoles et agroalimentaires s'accroît pour la deuxième année consécutive (+ 1,1 Md€) pour s'établir à 7,9 Md€. Il repasse même au-dessus du niveau moyen des cinq dernières années. L'excédent en produits agricoles bruts gagne 0,4 Md€, principalement grâce aux exportations de céréales et à une hausse du prix moyen des pommes de terre expédiées. Les produits transformés contribuent plus fortement à la consolidation de l'excédent : + 0,7 Md€, soit plus des deux tiers de la hausse tous produits confondus, sous l'effet des ventes de vins et spiritueux. Les exportations et les importations avec l'UE représentent les deux tiers de l'ensemble des échanges agricoles et agroalimentaires ; leur contribution à l'excédent commercial est toutefois en net recul depuis 2009 avec un solde désormais négatif.

En 2019, l'excédent des échanges agricoles et agroalimentaires s'élève à 7,9 milliard d'euros (Md€), en hausse de 1,1 Md€ par rapport à 2018 *(tableau 1)*. L'excédent agroalimentaire confirme ainsi le rebond enregistré en 2018 qui avait mis fin à la série de baisses ininterrompues depuis 2012, exception faite de la légère hausse de 2015 *(graphique 1)*. La progression de l'excédent s'explique uniquement par un effet prix *(graphique 2)*.

La croissance des exportations (+ 3 % sur un an, à 64,3 Md€) bénéficie à la fois d'une meilleure valorisation des produits (hausse de 3 % du prix moyen unitaire par rapport à 2018) et d'un léger accroissement des volumes de produits bruts expédiés *(tableau 2)*.

Sur la même période, sous l'effet de volumes importés plus importants (+ 3 %), les importations augmentent (+ 2 %, à 56,4 Md€), notamment celles de produits bruts, mais cette hausse est contrebalancée par la baisse de leur coût unitaire *(tableau 3)*.

Graphique 1
En 2019, l'excédent agroalimentaire français progresse en valeur de nouveau



Source : DGDDI (Douanes)

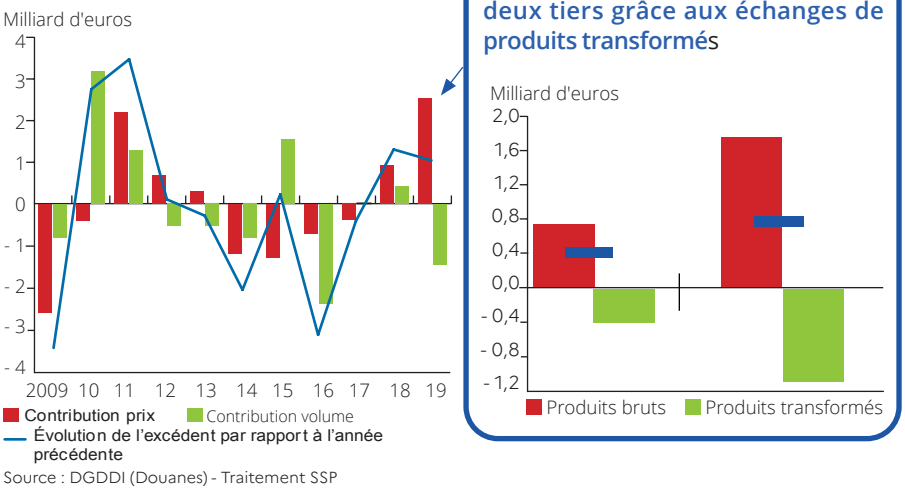
Au total, la progression en valeur des exportations est supérieure à celle des importations.

Hausse de l'excédent surtout portée par les exportations de produits transformés vers les pays tiers

En 2019, les échanges de produits bruts augmentent, affichant un excédent pour la deuxième année consécutive de 1,2 Md€ (+ 0,4 Md€ sur un an). C'est la progression de l'excédent commercial en produits transformés (à 6,6 Md€, soit + 0,7 Md€ par rapport au niveau de 2018) qui contribue le plus à la hausse du solde agroalimentaire français *(graphiques 1 et 2)*. L'excédent dégagé par les vins et les spiritueux croît sensiblement, en raison d'exportations dynamiques et, à un degré moindre, du recul des importations. De même, l'excédent des échanges de produits laitiers participe à la progression globale, sous l'effet de la progression des ventes de poudres de lait, tout comme celui des viandes porcines.

Graphique 2

En 2019, l'excédent progresse en valeur sous l'effet de la hausse des prix

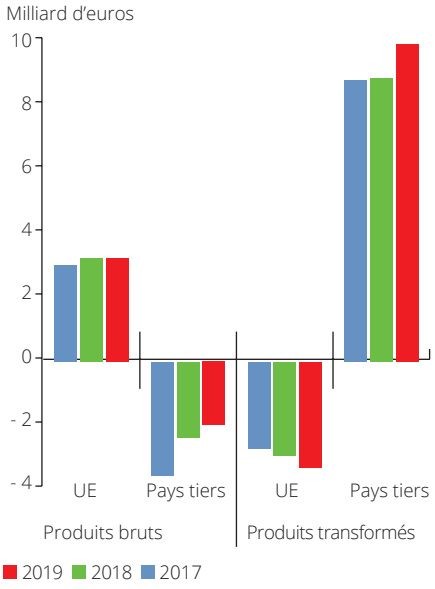


Source : DGDDI (Douanes) - Traitement SSP

C'est grâce aux échanges avec les pays tiers que l'excédent commercial en produits transformés s'accroît (+ 1,1 Md€), le déficit avec l'Union européenne se creusant un peu plus (- 0,4 Md€) *(graphique 3)*.

Graphique 3

En 2019, amélioration des soldes commerciaux avec les pays tiers mais détérioration du solde des produits transformés avec l'UE



Source : DGDDI (Douanes)

Le solde en produits bruts est excédentaire avec l'UE mais déficitaire avec les pays tiers. Il s'améliore sous l'effet des seuls échanges avec la zone extracommunautaire, notamment avec les ventes de céréales.

Tous produits confondus, le solde des échanges devient négatif pour la première fois avec l'UE, la progression de l'excédent des échanges de produits bruts avec l'UE étant insuffisante pour contrebalancer le creusement du déficit en produits transformés (- 0,1 Md €).

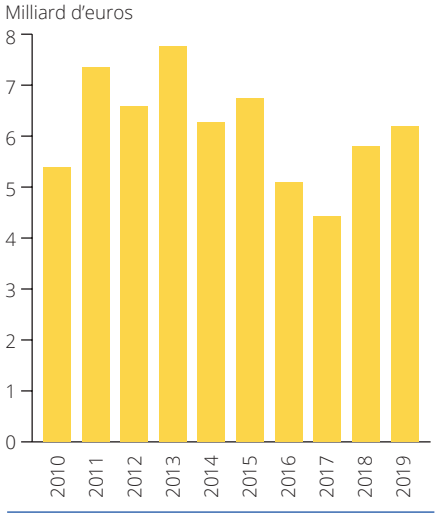
Dynamisme des ventes de céréales vers les pays tiers

En 2019, pour la deuxième année consécutive, l'excédent commercial des céréales (6,2 Md€) progresse de 0,4 Md€, porté par les exportations d'orge et de blé à destination des pays tiers *(graphique 4)*. Les ventes de céréales à paille bénéficient non seulement de l'augmentation des volumes disponibles due à l'abondance de la récolte 2019, la deuxième plus importante en volume après celle de 2015, mais aussi d'une meilleure valorisation au 1er semestre liée à la hausse des cours sur un an.

Au premier semestre 2019, la commercialisation des céréales à paille et notamment du blé tendre de la campagne 2018/19 est marquée par la baisse de l'offre, tant dans le monde que dans l'hexagone et par l'augmentation de la consommation mondiale. Les cours du blé tendre français restent ainsi relativement élevés sur toute la première moitié de l'année 2019. En février, les prix enregistrent cependant un recul en milieu de mois, dans le sillage des prix du blé à Chicago et sous l'effet non seulement de l'amélioration des relations commerciales entre les États-Unis et la Chine mais aussi de l'importance du disponible exportable américain. La baisse de l'euro par rapport au dollar, la demande internationale dynamique et enfin la réduction des disponibilités chez certains concurrents soutiennent ensuite les prix ; la sécheresse en Australie favorise les exportations ukrainiennes vers l'Asie au détriment d'autres marchés tandis que la production russe en recul se heurte à des problèmes logistiques (mobilisation de stocks entreposés dans des silos éloignés des ports maritimes).

Graphique 4

L'excédent commercial en céréales progresse pour la deuxième année consécutive



Source : DGDDI (Douanes)

En seconde partie d'année, avec la hausse de l'offre liée à l'arrivée de la récolte 2019, les cours des céréales à paille, en particulier du blé tendre, reculent à nouveau légèrement. En France, même si les semis ont été perturbés à l'automne 2018 et les levées retardées par l'absence de pluie, les conditions météorologiques qui s'installent ensuite (pluies, températures clémentes) sont dans l'ensemble propices à un bon développement des cultures. Au cours de l'hiver, l'alternance de périodes de fraîcheur et de hausse des températures n'affectent que superficiellement les cultures. Au printemps, les conditions fraîches et humides favorisent un bon développement des grains. Elles permettront de maintenir par la suite un potentiel de récolte élevé en limitant les effets des épisodes de canicule et de sécheresse de l'été 2019. Au dernier trimestre, en lien avec une demande mondiale soutenue et des inquiétudes quant aux semis d'hiver en Europe de l'Ouest du fait des intempéries, les cours s'orientent de nouveau à la hausse *(graphique 5)*.

Au 1er semestre 2019, les quantités exportées de blé tendre ralentissent de 4 % par rapport à la même période de

Graphique 5
Baisse des cours du blé tendre français en 2019



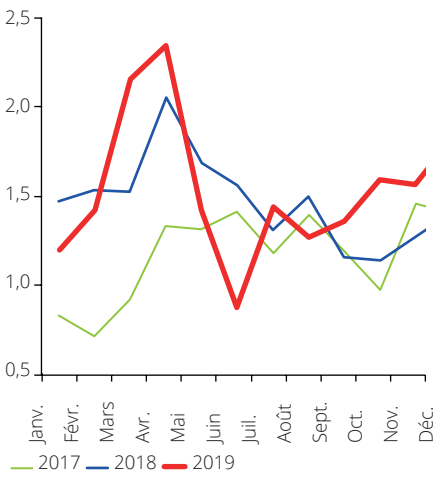
Source : FranceAgriMer

2018, du fait d'une demande moindre de la part de l'UE (meilleures récoltes enregistrées dans les autres pays de l'UE, baisse des incorporations de blé en alimentation animale). Elles bénéficient cependant de prix en forte progression (+ 20 % par rapport au premier semestre 2018). Les ventes en valeur affichent ainsi une hausse de 15 %.

Au 2d semestre 2019, les expéditions de blé en volume progressent sensiblement (+ 16 % sur un an), en lien avec des disponibilités importantes et une demande ferme, principalement en provenance des pays tiers *(graphique 6)*. En valeur, avec un prix moyen à l'exportation en retrait (- 8 % sur un an), l'augmentation des exportations est cependant moins marquée (+ 7 %).

Au total, sur l'année 2019, les ventes de blé tendre à destination de l'étranger progressent de 352 millions d'euros (M€) par rapport à 2018 (+ 11 %). Le prix moyen du blé français à l'exportation augmente de 6 % sur un an tandis que les quantités vendues croissent de 0,8 million de tonnes (Mt), pour s'établir à 18,3 Mt, retrouvant ainsi un niveau qui n'avait plus été atteint depuis 2015. La hausse la plus forte a été enregistrée avec le Maroc : + 0,8 Mt, dont les deux tiers sont réalisés au premier semestre 2019 lorsque la concurrence de l'origine mer Noire était moindre. Le Maroc a également cherché à anticiper la baisse de production 2019 sur son territoire, liée aux mauvaises conditions climatiques (forte pluviométrie au moment du démarrage des cultures puis sécheresse), avant la mise en place de droits de douane à l'importation le 1er juin 2019. Viennent ensuite l'Egypte et la Chine avec respectivement + 0,8 Mt et + 0,5 Mt.

Graphique 6
Hausse des volumes de blé tendre exportés principalement avec l'arrivée de la récolte 2019



Source : DGDDI (Douanes)

Pour la deuxième année consécutive, la valeur des exportations françaises d'orges s'accroît (+ 227 M€, soit + 20 % sur un an). Les quantités comme les prix augmentent (respectivement + 15 et + 4 %). Si les prix des orges ont bénéficié en début d'année de la hausse de la demande mondiale et de la faiblesse de l'offre en lien avec une production 2018 à son plus bas niveau depuis 2012, ils se dégradent par la suite, en raison de la baisse de la demande chinoise et d'une production mondiale 2019 record. Au dernier trimestre 2019, les prix rebondissent toutefois dans le sillage du blé et en lien avec les besoins chinois à couvrir. Ces derniers s'inscrivent dans un contexte de baisse des disponibilités en orges en Australie et de tensions commerciales non seulement avec ce fournisseur, menacé d'enquête antidumping par la Chine, mais aussi avec le Canada.

Les volumes d'orges exportés par la France (+ 0,6 Mt) profitent du recul des ventes australiennes vers la Chine. La Chine devient ainsi le deuxième débouché après la Belgique. Il en va de même avec l'Allemagne qui achète traditionnellement des orges françaises (notamment brassicoles) et qui accélère ses achats en 2019 (+ 0,3 Mt) principalement au 1er semestre en raison de la faiblesse de ses récoltes 2018 pénalisées par la sécheresse. En revanche, les volumes expédiés par l'Hexagone diminuent vers l'Arabie saoudite (- 0,6 Mt), premier importateur historique d'orges fourragères, en lien avec la diminution des utilisations de cette céréale en alimentation animale.

Les exportations de maïs diminuent de 189 M€ sur un an (- 13 %), limitées par la baisse des disponibilités. Pendant l'été 2018, la sécheresse a été particulièrement pénalisante pour les cultures non irriguées, réduisant fortement les rendements d'une récolte principalement écoulée en 2019. Malgré des cours qui s'inscrivent à la hausse en moyenne en 2019, l'écart de prix entre le blé et le maïs est favorable à ce dernier pour les utilisations en alimentation animale dans l'UE. Le maïs français subit cependant la concurrence des autres origines, notamment ukrainiennes. Les ventes diminuent ainsi particulièrement vers l'Espagne (- 0,4 Mt). En volume, les exportations reculent de 20 % par rapport à 2018, à 3,7 Mt.

La hausse des importations pèse sur le déficit de la filière oléoprotéagineuse

En 2019, le déficit de la filière oléoprotéagineuse (graines, huiles et tourteaux) augmente de 0,2 Md€, à - 2,3 Md€, après trois années consécutives de baisse *(graphique 7)*.

Le solde des seuls échanges de graines oléoprotéagineuses reste positif, à 47 M€ mais diminue de 32 M€ par rapport à 2018, sous l'effet d'importations supplémentaires (+ 122 M€ dont + 126 M€ rien que pour les graines de colza). Les volumes augmentent de 11 % tandis que les prix reculent légèrement (- 1 %). Durant la première partie de l'année, le niveau record de la production mondiale 2018 en oléagineux pèse sur les cours. Par la suite, les intempéries aux États-Unis, la demande chinoise en soja et la récolte européenne 2019 de colza en forte baisse sont autant d'éléments qui soutiennent les prix. En décembre 2019, l'annonce faite par les États-Unis de la première phase des négociations commerciales avec la Chine pour lever les taxes à l'importation de soja et la hausse des taxes à l'export du soja en Argentine tirent les prix vers le haut.

Graphique 7

En 2019, le déficit commercial de la filière oléoprotéagineuse repart à la hausse

Milliard d'euros



Source : DGDDI (Douanes)

Dans ce contexte, les importations de colza croissent de 0,3 Mt (+ 35 %) par rapport à 2018 atteignant un niveau élevé, proche des 1,3 Mt. Ce niveau record résulte pour 90 % d'un 2d semestre marqué par la faiblesse des disponibilités issues de la production française 2019. Les rendements évoluent peu mais les surfaces baissent fortement par rapport à la dernière campagne. Les conditions parfois très difficiles lors des semis 2018 de colza (sécheresse, recrudescence d'insectes ravageurs) ont compromis les levées sur des surfaces importantes, conduisant les agriculteurs à lui substituer d'autres cultures, en particulier du blé tendre, puis des orges de printemps.

En lien avec la compétitivité accrue des tourteaux en 2019 et des besoins en trituration moindres, les importations de graines de soja diminuent (- 29 M€ par rapport à 2018). Seuls les prix augmentent (+ 2 %), les quantités importées reculant de 0,1 Mt. Ces prix plus élevés s'expliquent principalement par une production historiquement basse aux États-Unis qui pèse sur la production mondiale 2019. Toutefois, les cours du soja en 2019 ont largement fluctué en fonction des annonces de reprise de dialogue entre la Chine et les États-Unis ou au contraire de mise en place de nouvelles barrières douanières.

De son côté, le déficit du commerce extérieur des huiles et graisses végétales ainsi que des tourteaux se creuse de 129 M€ par rapport à 2018, atteignant - 2,3 Md€. Le déficit des seuls tourteaux se dégrade sous l'effet de l'augmentation des importations (+ 145 M€), les volumes achetés s'étant accrus (+ 12 %, à 3,2 Mt, soit un tonnage qui n'avait plus été atteint depuis 2015). Cette augmentation concerne en premier lieu les tourteaux de soja (+ 9 % en volume sur un an) du fait de leur compétitivité-prix en alimentation animale ; en second lieu, les tourteaux tournesol, moins importants en volume mais en hausse de 31 %, afin de compenser la baisse des disponibilités intérieures (diminution de la production 2018 principalement commercialisée en 2019) et enfin, les tourteaux de colza (+ 32 %), là aussi du fait de la faiblesse des disponibilités issues de la production française 2019.

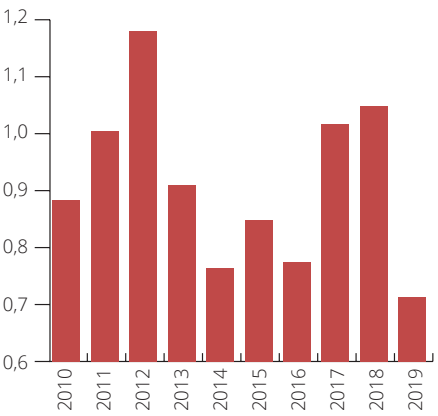
Sucre : recul des exportations

En 2019, l'excédent commercial sucrier diminue et tombe à son plus bas niveau des vingt dernières années *(graphique 8)*.

Graphique 8

L'excédent commercial en sucre est à son plus bas niveau en 2019

Milliard d'euros



Source : DGDDI (Douanes)

L'année 2019 est marquée par la contraction des disponibilités en France issues de la production 2018, commercialisée sur les neuf premiers mois de 2019, et de celle de 2019 commercialisée à partir du dernier trimestre 2019. En effet, dans l'Hexagone, si les semis 2019 ont bénéficié de conditions météorologiques plutôt favorables, voire excellentes dès le début du printemps, le contexte de forte baisse des prix du sucre a incité les agriculteurs à réduire leurs surfaces betteravières par rapport à 2018, tout en les maintenant à un niveau élevé par rapport aux campagnes qui ont précédé la fin des quotas. Parallèlement, le rendement 2019 augmente légèrement malgré un été plutôt sec qui a affecté le potentiel des cultures dans certaines régions, notamment celui des parcelles non irriguées. Au final, les disponibilités en sucre se contractent donc malgré des stocks en début de campagne 2019/20 supérieurs à la moyenne des cinq dernières campagnes.

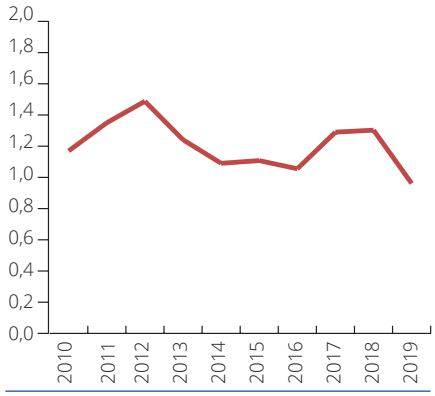
Sur l'année 2019, avec le recul des disponibilités en sucre, la baisse des exportations en volume (- 22 %) est accentuée par la baisse des prix (- 6 %) ; les exportations en valeur chutent ainsi à un peu moins de 1 Md€ *(graphique 9)*.

Dans le même temps, les importations de sucre diminuent de 4 %, à 245 M€.

Graphique 9

Diminution des exportations de sucre en volume

Million de tonnes



Source : DGDDI (Douanes)

Fruits et légumes : le déficit commercial se réduit mais reste élevé

En 2019, le déficit structurel de la filière fruits et légumes (fruits, légumes et produits à base de fruits et légumes) se réduit de 166 M€, à - 6,4 Md€ *(graphique 10)*.

Le déficit des échanges de fruits frais représente près de 50 % de ce solde. Pour la cinquième année consécutive, celui-ci se creuse de 96 M€ sous l'effet d'une baisse des exportations (- 87 M€, - 7 % sur un an), les importations étant quasiment stables. Les volumes exportés comme les prix fléchissent (respectivement - 2 % et - 4 %), notamment ceux de pommes. Sur les premiers mois de 2019, les exportations de pommes sont rendues difficiles par la diminution de l'offre française liée à la faiblesse de la production 2018. Par la suite, malgré une récolte 2019 en hausse, le retard de production mais aussi les calibres de certaines variétés plus réduits que lors des précédentes campagnes (en raison

Graphique 10

Le déficit commercial de la filière fruits et légumes s'allège légèrement

Milliard d'euros



Source : DGDDI (Douanes)

des fortes chaleurs et de la sécheresse) et plus généralement la qualité moyenne de la récolte pénalisent les ventes vers les débouchés habituels. En outre, l'origine française doit faire face à la concurrence importante des produits de l'hémisphère Sud. Les quantités exportées diminuent ainsi respectivement de - 16 %, - 21 % et - 31 % vers trois principaux marchés que sont le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Allemagne et plus généralement vers l'UE. Les niveaux des cours sont inférieurs à ceux de 2018 dans un marché européen peu demandeur. Les ventes apparaissent plus dynamiques vers les pays tiers.

En 2019, les mauvais résultats commerciaux enregistrés par les fruits frais sont en partie compensés par la réduction de 84 M€ du déficit en légumes frais. L'augmentation des exportations de légumes (+ 280 M€ par rapport à 2018) a en effet été supérieure à celle des importations (+ 197 M€). La hausse du prix moyen à l'exportation (+ 13 %) explique en grande partie ces résultats dans un contexte de réduction de l'offre sur les marchés nationaux liée aux mauvaises conditions climatiques lors des récoltes.

En ce qui concerne les pommes de terre, le recul d'une récolte 2018 affectée par la sécheresse a maintenu les prix à un haut niveau pendant les trois quarts de l'année 2019. L'arrivée d'une production 2019 plus importante, du fait de la hausse des surfaces cultivées, pèse sur les prix dès septembre mais ceux-ci restent fermes par la suite, soutenus par la demande industrielle et la faiblesse des stocks en début de campagne 2019/20. Dans ce contexte, les volumes exportés de pommes de terre restent stables, après deux années consécutives de hausse ; en revanche, les prix des exportations augmentent sensiblement sur un an (+ 32 %). Il en va de même pour les importations dont les prix s'accroissent de 30 % et les volumes de 15 %. Au final, la valeur des exportations de pommes de terre en frais progresse de 179 M€, à 729 M€, consolidant ainsi l'excédent commercial, malgré la hausse en valeur des importations (+ 50 %, à 141 M€).

Enfin, s'agissant des produits transformés à base de fruits et légumes, seuls les échanges de confitures, gelées, compotes et purées de fruits et, à un degré moindre, de pois appertisés sont excédentaires. Au total, avec une contribution de 43 % au déficit commercial global en 2019, le déficit des échanges de produits issus de la transformation des fruits et légumes se réduit cependant de 179 M€ en raison principalement de l'évolution des prix (+ 2 % pour les exportations et - 2 % pour les importations par rapport à 2018).

En 2019, croissance de l'excédent des produits laitiers pour la première fois depuis cinq ans

En 2019, l'excédent des échanges de produits laitiers (hors glaces et sorbets) gagne 250 M€ pour s'établir à 2,4 Md€ *(graphique 11)*. Profitant du léger repli des importations (- 36 M€) et de la croissance des exportations (+ 214 M€), il retrouve un niveau proche de celui de 2017 après avoir atteint en 2018 son niveau le plus bas des dix dernières années *(graphique 12)*.

Avec les conditions météorologiques difficiles de l'été (sécheresse et fortes chaleurs) d'une part, les conséquences de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen (restrictions de collecte concernant 453 exploitations) d'autre part et enfin, la décapitalisation continue du cheptel de vaches laitières (comme en 2018, l'épisode caniculaire a contraint certains éleveurs à vendre des femelles faute de pouvoir les nourrir), la collecte de lait hexagonale 2019 reste proche du niveau déjà peu élevé de 2018. Dans ce contexte, les fabrications de produits laitiers sont globalement orientées à la baisse, à l'exception des fabrications de crème et de poudres de lait (notamment écrémé) tirées par la forte demande mondiale pour ces produits.

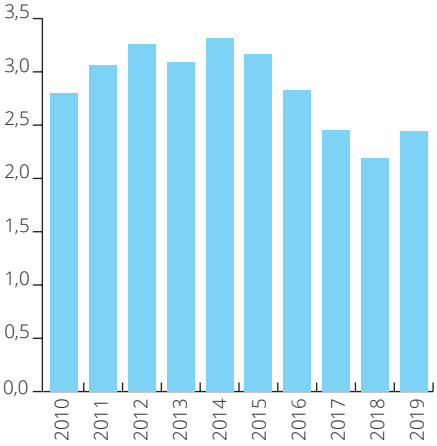
Fait marquant des deux dernières années, l'écart de valorisation entre la matière grasse du lait et la matière protéique se réduit sous l'effet conjugué de la croissance des cours de la poudre de lait écrémé et du recul des prix du beurre.

Le beurre et les pâtes à tartiner laitières contribuent le plus à l'amélioration de l'excédent commercial de produits laitiers (+ 177 M€). Si le beurre reste un produit pour lequel la France est structurellement déficitaire, son solde commercial s'améliore en valeur, du fait du recul des volumes (- 2 %) et surtout du prix des importations (- 15 % sur un an) qui pesait lourdement sur le solde

Graphique 11

L'excédent commercial en produits laitiers retrouve un niveau proche de celui de 2017

Milliard d'euros

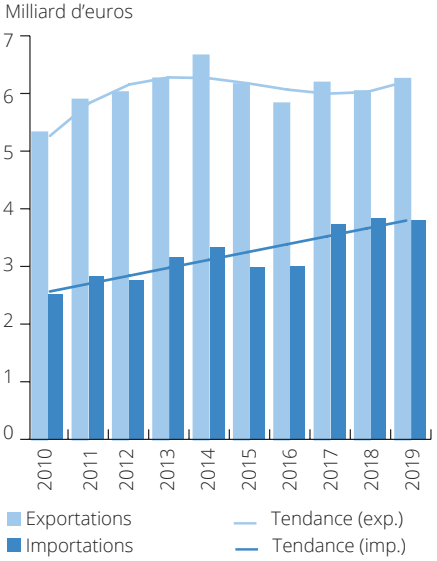


Source : DGDDI (Douanes)

Graphique 12

En 2019, reprise des exportations de produits laitiers

Milliard d'euros



Source : DGDDI (Douanes)

des deux dernières années. Malgré une demande dynamique des pays tiers au second semestre, les exportations de beurre reculent également en valeur (- 10 M€) du fait de la seule baisse des prix (- 4 %), les volumes progressant (+ 3 %).

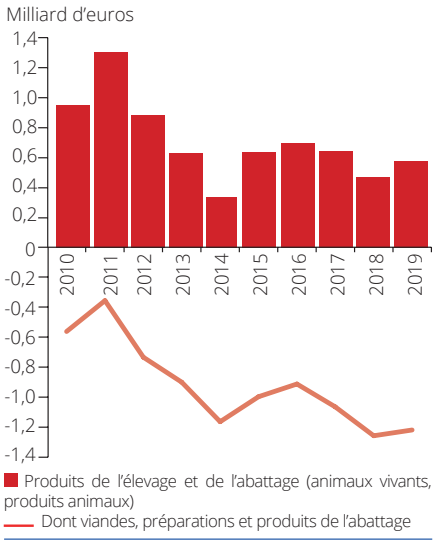
L'autre évolution importante concerne l'excédent des échanges de poudres de lait écrémé (+ 165 M€) qui bénéficie de l'augmentation des exportations (+ 184 M€ : + 25 % pour les prix et +21 % pour les volumes). Le marché de la poudre de lait écrémé se raffermit grâce à l'écoulement de la totalité des stocks communautaires (auparavant ces derniers pesaient sur le marché) et au dynamisme de la demande mondiale (certains acheteurs peu couverts n'avaient pas anticipé la hausse du marché après des mois de prix historiquement bas). Les ventes de poudre de lait écrémé retrouvent ainsi quasiment leur niveau de 2015. Elles augmentent vers l'ensemble des principaux clients de la France, notamment vers l'Asie du fait d'une meilleure compétitivité-prix des marchandises françaises par rapport à la concurrence en provenance de l'Océanie (en particulier de Nouvelle-Zélande). En revanche, les exportations reculent vers l'Algérie, premier débouché historique pour les produits français, au profit des Pays-Bas.

Pour la sixième année consécutive, l'excédent des échanges de fromages s'érode en valeur (- 85 M€). Dans un contexte de fabrications de fromages quasiment stables depuis plusieurs années, c'est la conséquence d'une croissance plus importante des importations (+ 122 M€ en raison d'une hausse des volumes de 5 %) que des exportations (+ 37 M€) qui bénéficient de prix fermes (+ 1 %). L'essentiel des échanges de fromages se fait avec l'UE. Parmi les pays tiers, les principaux clients (États-Unis, Suisse) limitent leurs achats en produits français.

Produits de l'élevage et de l'abattage : l'augmentation des exportations de viande porcine tire l'excédent vers le haut

En 2019, l'excédent commercial des produits de l'élevage et de l'abattage s'établit à 0,6 Md€, en progression de 103 M€ après plusieurs années de baisse *(graphique 13).*

Graphique 13
En 2019, amélioration de l'excédent des produits de l'élevage et de l'abattage



Source : DGDDI (Douanes)

Structurellement excédentaire, le solde commercial des animaux vivants (1,8 Md€) augmente de 63 M€, porté par l'accroissement des exportations de bovins (+ 22 M€ à 1,5 Md€) sous l'effet du dynamisme des expéditions vers les pays tiers. L'Algérie représente plus de 80 % des ventes en valeur vers les pays hors UE en 2019 et ses achats de bovins français progressent de 83 % sur un an. Principal débouché pour les bovins français, l'Italie importe également de manière soutenue au premier semestre avant un ralentissement par la suite.

Le déficit des échanges de viandes, préparations et sous-produits issus de l'abattage (abats, peaux, ...) se réduit, quant à lui, de 39 M€, à 1,2 Md€, du fait de l'amélioration de l'excédent commercial en viande porcine. Cela permet de contrebalancer les mauvais résultats des filières de viande bovine et de viande de volaille (dégradation des soldes de respectivement - 74 et - 37 M€ par rapport à 2018).

Dans un contexte de recul des abattages de bovins, les exportations de viande bovine diminuent (- 40 M€). Les volumes reculent (- 5 % par rapport à 2018) tandis que les prix progressent légèrement. Conjuguée avec la progression des importations (+ 34 M€), sous l'effet de la croissance des volumes achetés (+ 2 %), la baisse des ventes creuse un peu plus le déficit commercial de viande bovine.

L'excédent commercial en viande de porc s'accroît, porté par une hausse des exportations nettement supérieure à celle des importations (respectivement + 252 M€ et + 36 M€). Les prix des exportations augmentent (+ 20 %) tout comme les volumes (+ 11 %). Alors que les premiers auraient pu pâtir de l'atonie de la consommation intérieure apparente, la demande chinoise a inversé la tendance sur le marché européen et hexagonal. L'épizootie de peste porcine africaine qui a touché presque toute l'Asie, et plus particulièrement la Chine, a entraîné une réduction du cheptel porcin chinois et une forte augmentation des besoins en viande porcine. Les quantités exportées de viandes fraîches ou congelées vers la Chine doublent ainsi en 2019. Quant à la hausse des importations, elle est tirée par les prix (+ 15 %) alors que les volumes reculent (- 9 %). L'Espagne reste le principal fournisseur du marché français pour les viandes fraîches et congelées, devant l'Allemagne.

Enfin, les exportations françaises de viande de volaille diminuent de 54 M€ en 2019, traduisant un repositionnement des débouchés sur les marchés européens ainsi que la poursuite du retrait sur les marchés du Proche et du Moyen-Orient. Le recul des ventes est exclusivement lié à la baisse des volumes exportés (- 7 %). Dans le même temps, les importations de viande de volaille se contractent aussi, mais moins que les exportations (- 17 M€) sous l'effet de la baisse des prix (- 2 %), dans un contexte de hausse de la consommation et des abattages.

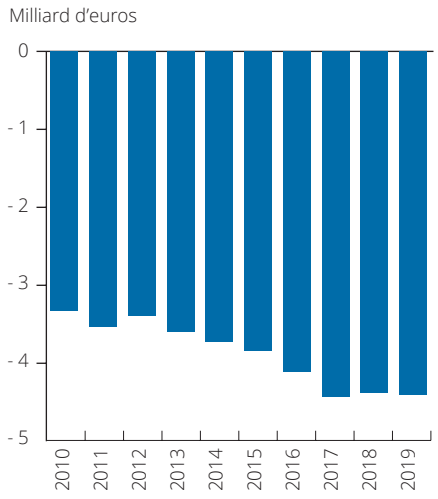
Filière pêche : un déficit relativement stable depuis trois ans

En France, la production de produits aquatiques ne couvre que très partiellement la demande. Le solde du commerce extérieur de la filière pêche (y compris aquaculture) et produits préparés issus de la pêche) est donc structurellement fortement négatif. En 2019, le déficit est quasiment stable par rapport à 2018 (4,4 Md€) *(graphique 14).*

Les exportations françaises diminuent en valeur (- 2 %), à 1,6 Md€ en raison d'un recul des prix (- 1 %), tandis que les importations sont stables à 6 Md€. La valeur des ventes de préparations et conserves de poissons augmente sensiblement (+ 15 %) mais est contrebalancée notamment par la baisse des exportations de poissons frais ou congelés (entiers et filetés) (- 7 %).

Vins et spiritueux restent le moteur des exportations dans un contexte international tendu

Graphique 14
Depuis trois ans, le déficit commercial de la filière pêche se stabilise autour de 4,4 Md€

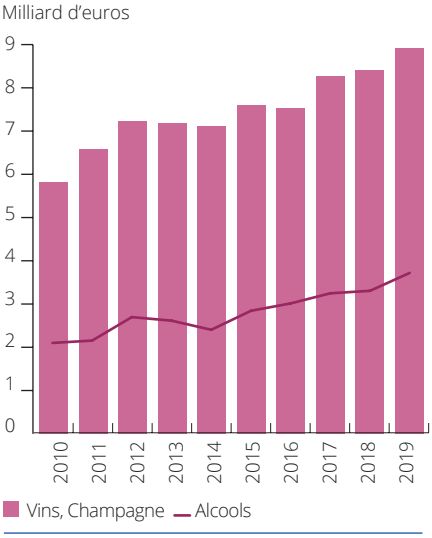


Source : DGDDI (Douanes)

En 2019, l'excédent commercial en vins et spiritueux atteint un nouveau record à 12,6 Md€, en hausse pour la cinquième année consécutive *(graphique 15)*. Avec près de 9,8 Md€, les ventes de vins et Champagne sont toujours aussi dynamiques (+ 427 M€) sous l'effet d'une meilleure valorisation globale des produits français à l'exportation (progression de 4 % des prix moyens à l'export) mais une part significative de cette évolution résulte d'achats d'anticipation réalisés dans un environnement politique et commercial incertain.

En 2019, les volumes de vins et Champagne exportés vers l'UE augmentent (+ 3 %), en lien avec la hausse des disponibilités de la récolte viticole 2018 et de la reconstitution des stocks permettant de limiter les effets du repli de la récolte 2019. Les volumes progressent vers 17 des 27 autres États membres de l'UE, notamment vers nos principaux partenaires que sont l'Allemagne et le Royaume-Uni. De leur côté, les pays baltes confortent leur place de hub logistique régional avec les réexportations vers la Russie. Vers le Royaume-Uni, les incertitudes entourant le Brexit ont conduit les opérateurs à anticiper d'éventuelles difficultés d'approvisionnement et à réaliser des achats pour constituer des stocks. Avec des prix en augmentation, les ventes vers l'UE progressent en valeur de 7 % par rapport à 2018. Cela concerne

Graphique 15
Les excédents commerciaux en vins et spiritueux continuent de progresser



Source : DGDDI (Douanes)

la plupart des pays européens (20), en particulier le Royaume-Uni, les marchés du nord de l'UE (confirmant ainsi leur intérêt pour les vins français) mais aussi l'Espagne.

Vers les pays tiers, les exportations françaises en volume diminuent légèrement (- 1 % sur un an). Dans un contexte économique difficile, le débouché chinois est le principal touché avec une baisse conséquente des volumes de vins vendus (- 11 %) pour la deuxième année consécutive. De même, les tensions politiques à Hong Kong ont fortement pesé sur les volumes expédiés vers cette destination (- 21 %). À l'inverse, les exportations vers les États-Unis continuent de progresser (+ 5 %). Après un premier semestre déjà dynamique en termes de ventes, les tensions commerciales avec les États-Unis génèrent par la suite des envois d'anticipation de la part des opérateurs. L'entrée en vigueur le 18 octobre de droits additionnels de 25 % sur les vins tranquilles en bouteille, en lien avec le conflit sur l'aéronautique, entraîne un coup d'arrêt brutal des exportations mais seulement au dernier trimestre. En dépit des difficultés de fin d'année, les États-Unis confortent leur statut de premier débouché en valeur pour les vins français (+10 % à 1,9 MD€, soit 19 % des exportations françaises). En valeur, les ventes de vins affichent une hausse vers la majorité des pays tiers (+ 4 % au total). Vers la Chine (5 % des exportations totales françaises), les exportations perdent 13 % de leur valeur, se repliant à 0,5 Md€, la contraction des volumes s'accompagnant d'une diminution des prix. Le ralentissement de la croissance économique contribue à peser sur la consommation de vins dans ce pays et l'origine française doit faire face à une concurrence accrue des vins chiliens et australiens exemptés de droits de douanes. En 2019, les ventes vers l'Asie sont portées principalement par le Japon (+ 12 % sur un an). Elles ont bénéficié de l'entrée en vigueur, le 1er février 2019, de l'accord commercial conclu avec l'Union européenne pour un partenariat économique.

Les importations françaises reculent de 8 % en valeur (- 81 M€), à 0,9 Md€ en 2019. Cette diminution s'explique par des prix en baisse (- 12 %) liés à l'importance de la récolte viticole espagnole en 2018 alors que les volumes importés continuent de progresser (+ 5 %). Du fait d'une insuffisance de l'offre hexagonale en vin d'entrée de gamme sur le marché intérieur mais aussi à l'exportation, la majeure partie des importations françaises concerne des vins en vrac sans indication géographique et sans mention de cépage, notamment en provenance d'Espagne. La France est ainsi le deuxième importateur mondial de vins en vrac derrière l'Allemagne.

En 2019, les exportations d'alcools spiritueux (Cognac, rhum, etc.) sont en hausse de 9 %, à 4,9 Md€, sous l'effet conjugué de la croissance des volumes vendus et des prix. Les ventes de Cognac, qui représentent 70 % des expéditions françaises d'alcools distillés en 2019, progressent de 358 M€ par rapport à 2018. Les ventes augmentent principalement à destination des pays tiers et notamment des États-Unis, premier client des spiritueux français (+ 22 % à 1,9 Md€) dans un contexte de développement du marché des spiritueux bruns et d'achats par anticipation des opérateurs face aux risques commerciaux. Après une année 2018 difficile pour les ventes de spiritueux français vers la Chine, les exportations repartent à la hausse vers cette destination (+ 8 %, à 482 M€).

Tableau 1

En 2019, l'excédent des échanges agricoles et agroalimentaires progresse

Produits CPF4	Montant du solde des échanges 2019 (million d'euros)	Évolution du solde entre 2018 et 2019 (million d'euros)	Contribution des volumes dans l'évolution du solde entre 2018 et 2019 (1) (million d'euros)	Contribution des prix l'évolution du solde entre 2018 et 2019 (1) (million d'euros)
Produits agricoles bruts et agroalimentaires	7 866	1 077,2	- 1 450,6	2 527,8
PRODUITS BRUTS	**1 250**	**382,5**	**- 402,0**	**784,5**
Agriculture et élevage	**2 227**	**423,4**	**- 385,7**	**809,1**
Céréales, légumineuses, oléagineux	6 237	369,1	- 10,8	379,9
Céréales n. c. riz	6 190	401,3	39,4	362,0
Oléoprotéagineux (graines)	47	- 31,8	- 48,6	16,8
Légumes, fleurs, plantes	- 858	77,4	- 155,7	233,1
Légumes	-581	83,5	- 151,6	235,1
Prod. cult. permanentes	- 4 954	- 86,6	- 55,6	- 31,1
Fruits	- 3 083	- 95,9	- 72,0	- 23,9
Café, cacao, thé	- 872	- 4,4	- 13,8	9,4
Animaux vifs, œufs, miel	1 802	63,4	- 163,7	227,1
Bovins	1 447	14,5	28,5	- 14,0
Produits sylvicoles	**202**	**- 10,2**	**37,9**	**- 48,1**
Pêche et aquaculture	**- 1 179**	**- 30,6**	**- 54,2**	**23,5**
IAA, TABACS	**6 617**	**694,6**	**- 1 048,6**	**1 743,3**
Viandes, produits de l'abattage	- 1 224	39,4	- 56,0	95,4
Viande bovine	- 357	- 73,8	- 76,1	2,3
Viande porcine	243	216,4	149,7	66,7
Volaille	- 351	- 37,1	- 62,1	25,0
Produits préparés de la pêche	- 3 232	- 0,2	106,2	- 106,4
Produits à base de fruits & légumes.	- 2 744	178,5	42,5	136,0
Huiles, tourteaux, corps gras	- 2 313	- 136,0	- 278,9	142,9
Tourteaux	- 1 273	- 140,6	-137,8	- 2,8
Produits laitiers, glaces	2 694	235,2	- 138,2	373,4
Fromages	1 411	- 84,9	- 64,4	- 20,5
Produits des céréales	622	- 212,8	- 255,1	42,3
Biscuits, pâtisseries, pâtes	- 265	- 3,4	28,4	- 31,7
Autres produits alimentaires	48	- 268,9	- 440,5	171,6
Sucre	713	- 335,6	- 272,2	- 63,4
Chocolat, confiserie	- 1 030	- 100,7	- 115,7	15,0
Aliments pour animaux	1 187	56,8	23,2	33,6
Boissons	13 201	875,6	- 87,7	963,3
Vins, Champagne	8 913	507,3	- 24,1	531,4
Eaux de vie, alcools	3 729	419,1	120,4	298,8
Tabacs	- 1 360	- 69,5	7,5	- 77,0

Source : DGDDI (Douanes), traitement SSP

Note de lecture : en 2019, l'excédent des échanges de céréales s'est élevé à 6,2 milliards d'euros, soit une hausse de 0,4 milliard d'euros par rapport à 2018 : l'évolution des quantités échangées contribue pour 39 millions d'euros à la progression de l'excédent et l'évolution des prix y concourt positivement pour 362 millions d'euros.

(1) : cf. Méthodologie

Tableau 2
En 2019, la valeur des exportations augmente principalement sous l'effet de la hausse des prix

Produits CPF4	Montant des exportations 2019 (million d'euros)	Évolution de la valeur des exportations 2019/18 (%)	Évolution des volumes exportés 2019/18 (1) (%)	Évolution des prix 2019/18 (1) (%)
Produits agricoles bruts et agroalimentaires	64 309	3,1	0,2	2,9
PRODUITS BRUTS	**15 699**	**5,1**	**2,1**	**2,9**
Agriculture et élevage	**14 639**	**5,7**	**1,8**	**3,8**
Céréales, légumineuses, oléagineux	8 012	7,1	2,3	4,8
Céréales n. c. riz	6 614	7,2	1,3	5,8
Oléoprotéagineux (graines)	1 394	6,9	6,7	0,2
Légumes, fleurs, plantes	2 604	12,3	1,2	11,0
Légumes	2 294	13,9	1,1	12,7
Prod. cult. permanentes	1 648	- 4,9	- 2,3	- 2,7
Fruits	1 229	- 6,6	- 2,3	- 4,4
Café, cacao, thé	33	17,1	- 2,0	19,5
Animaux vifs, œufs, miel	2 375	2,1	4,0	- 1,8
Bovins	1 505	1,5	2,7	- 1,2
Produits sylvicoles	**444**	**- 3,4**	**12,8**	**- 14,4**
Pêche et aquaculture	**616**	**- 1,6**	**0,9**	**- 2,5**
IAA, TABACS	**48 611**	**2,4**	**- 0,4**	**2,9**
Viandes, produits de l'abattage	4 606	3,4	- 1,3	4,8
Viande bovine	923	- 4,1	- 4,9	0,9
Viande porcine	1 007	33,4	11,2	20,0
Volaille	786	- 6,5	- 6,6	0,1
Produits préparés de la pêche	935	- 1,6	- 1,4	- 0,2
Produits à base de fruits & légumes	2 224	4,2	2,0	2,2
Huiles, tourteaux, corps gras	1 076	- 2,5	- 5,5	3,1
Tourteaux	141	3,5	7,2	- 3,5
Produits laitiers, glaces	6 747	3,4	- 0,2	3,7
Fromages	3 139	1,2	0,3	0,9
Produits des céréales	2 453	- 5,3	- 6,4	1,2
Biscuits, pâtisseries, pâtes	2 210	6,1	4,8	1,2
Autres produits alimentaires	8 769	- 1,7	- 1,9	0,2
Sucre	958	- 26,6	- 22,1	- 5,7
Chocolat, confiserie	1 985	- 2,5	- 5,6	3,2
Aliments pour animaux	2 323	4,8	3,7	1,1
Boissons	17 086	5,0	0,6	4,4
Vins, Champagne	9 796	4,6	0,2	4,3
Eaux de vie, alcools	4 909	8,6	4,1	4,3
Tabacs	182	- 12,2	- 13,3	1,3

Source : DGDDI (Douanes), traitement SSP
Note de lecture : en 2019, les exportations de céréales se sont élevées à 6,6 milliards d'euros, soit une hausse de 7 % par rapport à 2018 : les quantités exportées de céréales ont progressé de 1 % et les prix auxquels elles ont été vendues ont augmenté de 6 %.
(1) : cf. Méthodologie

Tableau 3

En 2019, la valeur des importations progresse moins que celle des exportations, la hausse des volumes achetés étant en partie compensée par la baisse des prix

Produits CPF4	Montant des importations 2019 (million d'euros)	Évolution de la valeur des importations 2019/18 (%)	Évolution des volumes importés 2019/20 (1) (%)	Évolution des prix 2019/18(1) (%)
Produits agricoles bruts et agroalimentaires	56 443	1,5	2,8	- 1,3
PRODUITS BRUTS	**14 449**	**2,7**	**5,1**	**- 2,3**
Agriculture et élevage	**12 412**	**3,0**	**5,3**	**- 2,2**
Céréales, légumineuses, oléagineux	1 775	10,2	11,2	- 0,9
Céréales n. c. riz	424	10,8	11,1	- 0,3
Oléoprotéagineux (graines)	1 346	9,9	11,1	- 1,1
Légumes, fleurs, plantes	3 462	6,4	5,7	0,7
Légumes	2 875	7,4	6,5	0,8
Prod. cult. permanentes	6 602	0,0	0,2	- 0,2
Fruits	4 312	0,2	1,0	- 0,8
Café, cacao, thé	906	1,0	1,5	- 0,4
Animaux vifs, œufs, miel	573	- 2,4	43,6	- 32,1
Bovins	58	14,7	22,2	- 6,1
Produits sylvicoles	**243**	**- 2,3**	**8,4**	**- 9,9**
Pêche et aquaculture	**1 795**	**1,2**	**3,4**	**- 2,1**
IAA, TABACS	**41 994**	**1,1**	**2,1**	**- 0,9**
Viandes, produits de l'abattage	5 829	2,0	0,0	2,0
Viande bovine	1 281	2,7	2,3	0,4
Viande porcine	764	4,9	-9,0	15,2
Volaille	1 137	- 1,5	0,6	- 2,1
Produits préparés de la pêche	4 167	- 0,4	- 2,9	2,6
Produits à base de fruits & légumes	4 968	- 1,8	0,0	- 1,7
Huiles, tourteaux, corps gras	3 389	3,3	6,7	- 3,2
Tourteaux	1 414	11,5	11,6	- 0,2
Produits laitiers, glaces	4 053	- 0,3	3,1	- 3,2
Fromages	1 727	7,6	4,6	2,9
Produits des céréales	1 830	4,3	5,1	- 0,7
Biscuits, pâtisseries, pâtes	2 475	5,5	3,0	2,4
Autres produits alimentaires	8 721	1,4	3,1	- 1,7
Sucre	245	- 4,2	- 6,2	2,2
Chocolat, confiserie	3 016	1,7	0,1	1,6
Aliments pour animaux	1 135	4,5	5,3	- 0,8
Boissons	3 884	- 1,6	4,7	- 6,0
Vins, Champagne	883	- 8,4	4,7	- 12,5
Eaux de vie, alcools	1 180	- 2,6	5,4	- 7,6
Tabacs	1 542	2,9	- 2,3	5,4

Source : DGDDI (Douanes), traitement SSP
Note de lecture : en 2019, les importations de céréales se sont élevées à 424 millions d'euros, soit une hausse de 11 % par rapport à 2018 : les quantités importées de céréales ont augmenté de 11 % et les prix auxquels elles ont été achetées sont restés relativement stables
(1) : cf. Méthodologie

Tableau 4

Dans un contexte de hausse des exportations, les Etats-Unis, la Chine et le Maroc sont les trois destinations les plus dynamiques en valeur

Destinations	Exportations en 2019 (million d'euros)	Évolution 2019/18 (million d'euros)	Évolution 2019/18 (%)	Les trois produits contribuant le plus à l'évolution des exportations françaises vers ce pays
Allemagne	6 761	136	2	■ Cacao, chocolat et produits de confiserie (- 52 millions d'euros) ■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (47 millions d'euros) ■ Légumes et melons, racines et tubercules (42 millions d'euros)
Belgique	6 516	- 85	- 1	■ Produits amylacés (- 139 millions d'euros) ■ Boissons rafraîchissantes ; eaux minérales et autres eaux en bouteille (- 82 millions d'euros) ■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (69 millions d'euros)
Italie	5 762	95	2	■ Légumes et melons, racines et tubercules (53 millions d'euros) ■ Viandes de boucherie et produits d'abattage (- 44 millions d'euros) ■ Vins de raisin (20 millions d'euros)
Royaume-Uni	5 387	- 47	- 1	■ Vins de raisin (82 millions d'euros) ■ Sucre (- 58 millions d'euros) ■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (- 38 millions d'euros)
États-Unis	**5 137**	**572**	**13**	■ Boissons alcoolisées distillées (343 millions d'euros) ■ Vins de raisin (177 millions d'euros) ■ Aliments pour animaux de ferme (19 millions d'euros)
Espagne	5 001	- 73	- 1	■ Légumes et melons, racines et tubercules (60 millions d'euros) ■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (- 55 millions d'euros) ■ Bière (- 46 millions d'euros)
Pays-Bas	3 591	- 81	- 2	■ Cacao, chocolat et produits de confiserie (- 68 millions d'euros) ■ Sucre (- 55 millions d'euros) ■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (- 45 millions d'euros)
Chine	2 730	413	18	■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (216 millions d'euros) ■ Viandes de boucherie et produits d'abattage (185 millions d'euros) ■ Vins de raisin (- 81 millions d'euros)
Suisse	1 812	85	5	■ Vins de raisin (31 millions d'euros) ■ Cacao, chocolat et produits de confiserie (17 millions d'euros) ■ Légumes et melons, racines et tubercules (12 millions d'euros)
Algérie	1 373	- 151	- 10	■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (- 195 millions d'euros) ■ Vaches laitières, vivantes et lait de vache, brut (34 millions d'euros) ■ Autres bovins et buffles, vivants et leur sperme (33 millions d'euros)
Japon	1 306	82	7	■ Vins de raisin (61 millions d'euros) ■ Boissons rafraîchissantes ; eaux minérales et autres eaux en bouteille (6 millions d'euros) ■ Produits laitiers et fromages (6 millions d'euros)
Singapour	1 076	20	2	■ Boissons alcoolisées distillées (18 millions d'euros) ■ Vins de raisin (6 millions d'euros) ■ Produits laitiers et fromages (3 millions d'euros)
Pologne	860	62	8	■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (19 millions d'euros) ■ Légumes et melons, racines et tubercules (16 millions d'euros) ■ Cacao, chocolat et produits de confiserie (- 12 millions d'euros)
Canada	773	39	5	■ Vins de raisin (14 millions d'euros) ■ Produits laitiers et fromages (13 millions d'euros) ■ Boissons rafraîchissantes ; eaux minérales et autres eaux en bouteille (5 millions d'euros)
Portugal	769	19	2	■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (- 10 millions d'euros) ■ Café et thé transformés (10 millions d'euros) ■ Légumes et melons, racines et tubercules (10 millions d'euros)
Hong Kong	759	- 47	- 6	■ Vins de raisin (- 27 millions d'euros) ■ Boissons alcoolisées distillées (- 23 millions d'euros) ■ Aliments homogénéisés et diététiques (5 millions d'euros)
Maroc	695	248	55	■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (233 millions d'euros) ■ Huiles et graisses (12 millions d'euros) ■ Vaches laitières, vivantes et lait de vache, brut (- 7 millions d'euros)
Suède	**578**	**22**	**4**	■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (15 millions d'euros) ■ Vins de raisin (6 millions d'euros) ■ Autres préparations et conserves à base de fruits et légumes (- 3 millions d'euros)
Grèce	**545**	**10**	**2**	■ Produits laitiers et fromages (- 7 millions d'euros) ■ Viandes de boucherie et produits d'abattage (7 millions d'euros) ■ Sucre (- 5 millions d'euros)
Luxembourg	**515**	**- 15**	**- 3**	■ Boissons rafraîchissantes ; eaux minérales et autres eaux en bouteille (- 7 millions d'euros) ■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (3 millions d'euros) ■ Autres produits alimentaires n.c.a. (- 3 millions d'euros)

Source : DGDDI (Douanes), traitement SSP

Tableau 5
Les 20 premiers excédents et les 20 premiers déficits français en produits agroalimentaires en 2019

Excédent + / déficit	Produits	Solde en 2019 (million d'euros	Évolution 2019/18 (million d'euros)	Évolution 2019/18 (%)	Évolution 2019/18
+	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins	5 563	274	1	↗
+	Boissons alcoolisées distillées	3 729	419	2	↗
+	Blé, à l'exclusion du blé dur	3 455	356	2	↗
+	Vins mousseux, issus de raisin frais	3 349	234	37	↗
+	Fromages	1 411	-85	-1	↘
+	Orge	1 333	227	17	↗
+	Maïs	956	-232	27	↗
+	Autres bovins et buffles, à l'exclusion des veaux, vivants	880	22	3	↗
+	Aliments homogénéisés et diététiques	803	104	5	↗
+	Aliments pour animaux de compagnie	727	33	-1	↘
+	Eaux minérales et gazeuses, non sucrées, ni aromatisées	708	3	-8	↘
+	Sucre de canne ou de betterave raffiné et saccharose chimiquement pur, solide, sans arôme, ni colorant	654	-295	3	↗
+	Pommes de terre	588	132	11	↗
+	Lait en poudre écrémé	461	165	-3	↘
+	Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne)	428	28	-9	↘
+	Produits alimentaires divers n.c.a.	411	12	-6	↘
+	Pâtisseries et viennoiseries fraîches	402	37	-1	↘
+	Malt	395	36	48	↗
+	Farines préparées	388	-4	0	→
+	Blé dur	358	57	-12	↘
-	Bananes, bananes plantains et assimilés	-366	13	-1	↘
-	Sauces ; mélanges de condiments et assaisonnements préparés ; farines de moutarde et moutardes préparées	-367	-18	0	→
-	Cacao en fèves	-368	-18	-5	↘
-	Riz, semi-blanchi ou blanchi ou en brisures	-371	-36	-12	↘
-	Avocats	-383	-89	15	↗
-	Filets de poissons et autres viandes de poisson (y compris hachées), frais ou réfrigérés	-407	6	-6	↘
-	Pains d'épices ; biscuits sucrés ; gaufres et gaufrettes	-409	-36	-3	↘
-	Beurre et pâtes à tartiner laitières	-445	177	11	↗
-	Jus d'orange	-468	46	28	↗
-	Café vert, en cerise ou en grain	-478	19	-2	↘
-	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie	-595	-107	-1	↘
-	Plants : plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons ; blanc de champignon	-603	-36	1	↗
-	Chocolat et préparations à base de cacao (à l'exclusion du cacao en poudre sucré), conditionnés sous différentes formes	-630	-147	23	↗
-	Autres préparations et conserves à base de poissons, à l'exclusion des plats préparés	-640	38	-2	↘
-	Crustacés, congelés ou surgelés	-689	42	3	↗
-	Filets de poissons, congelés ou surgelés	-722	-45	-8	↘
-	Café, décaféiné ou torréfié	-851	56	-8	↘
-	Poissons, frais ou réfrigérés	-1 135	-32	4	↗
-	Tourteaux et autres résidus solides de graisses et d'huiles végétales	-1 273	-141	1	↗
-	Cigares, cigarillos et cigarettes contenant du tabac ou des succédanés	-1 275	-112	-11	↘

Source : DGDDI (Douanes), traitement SSP

Sources et définitions

SOURCES

Commerce extérieur de la France : direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI)

Méthode des effets de prix : pour cette étude, l'évolution de la valeur des exportations, des importations et du solde du commerce extérieur entre l'année n - 1 et l'année n est partagée en deux facteurs : l'effet quantité et l'effet prix unitaire. Ces deux effets conjugués représentent l'évolution des exportations, des importations et du solde commercial :

- pe1 : la valeur unitaire à l'exportation de l'année n-1
- pe2 : la valeur unitaire à l'exportation de l'année n
- pi1 : la valeur unitaire à l'importation de l'année n-1
- pi2 : la valeur unitaire à l'importation de l'année n
- qe1 : la quantité exportée de l'année n-1
- qe2 : la quantité exportée de l'année n
- qi1 : la quantité importée de l'année n-1
- qi2 : la quantité importée de l'année n

1 - Pour les exportations au niveau de chaque produit de la nomenclature douanière NC8, l'effet quantité et l'effet prix unitaire ont été calculés ainsi :
Effet quantité n/n - 1 = (pe1* qe2 - pe1* qe1) / (pe1* qe1)
Il représente l'évolution des exportations à prix unitaire constant par rapport à l'année n-1.
Effet prix unitaire n/n - 1 = (qe2* pe2 - qe2* pe1) / (pe1* qe1)
Il représente l'évolution des exportations à volume constant par rapport à l'année n-1.

Le calcul est identique pour les importations.

2 - Pour le solde du commerce extérieur, au niveau de chaque produit de la nomenclature douanière NC8, l'effet quantité et l'effet prix unitaire ont été calculés ainsi :
Effet quantité n/n - 1 = [(pe1* qe2 - pe1* qe1) - (pi1* qi2 - pi1* qi1)] / (pe1* qe1 - pi1* qi1)
Il représente l'évolution du solde à prix unitaire constant par rapport à l'année n - 1.
Effet prix unitaire n/n - 1 = [(qe2* pe2 - qe2* pe1) - (qi2* pi2 - qi2* pi1)] / (pe1* qe1 - pi1* qi1)
Il représente l'évolution du solde à quantité constante par rapport à l'année n - 1.

3 - On agrège au niveau des groupes de la CPF rév 2 en sommant les effets au niveau de la NC8.

Pour en savoir plus

Toutes les informations conjoncturelles et structurelles sur le commerce extérieur disponibles à parution sur le site Agreste de la statistique agricole : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Rubrique « Chiffres et analyses » :

Collections « Conjoncture – Bulletin » pour les séries chiffrées

Thèmes « Économie agricole et agroalimentaire » et **la catégorie** « Données » - « Séries conjoncturelles/Chiffres détaillés» pour les tableaux d'Agreste Données en ligne

Thèmes « Economie agricole et agroalimentaire » et **Collections** « Collection nationale » - « Conjoncture – Synthèses » ou « Conjoncture – Infos Rapides » pour les publications

Les dernières publications Agreste parues sur le thème sont :

-« En 2018, l'excédent agroalimentaire se redresse, tiré par les exportations de céréales », Synthèses Conjoncture Commerce extérieur agroalimentaire n° 2019/338, avril 2019

-« En 2017, l'excédent agroalimentaire recule de nouveau et atteint son plus bas niveau depuis 2009, sous l'effet d'une chute des exportations de céréales et de la hausse des importations », Synthèses Conjoncture Commerce extérieur agroalimentaire n° 2018/321, avril 2018

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directrice de la publication : Corinne Prost
Rédacteur : Thibaut Champagnol
Composition : SSP
Dépôt légal : À parution
© Agreste 2020